



Objet :

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :  
COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué, se sont réunis à l'hôtel de ville sous la Présidence de Thomas Iraçabal, Maire, et sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-et-un juin, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES PRESENTS :

Monsieur IRAÇABAL, Maire,

Mme Christine COCHINARD, M. Patrick CHAUVIN, M. Patrice BLIGNY, Mme Laurence NAEGERT, M. Jean-Claude LAFFITTE, Mme Sylvie MASSOT, Adjoints au Maire.

M. Axel BRAVO LERAMBERT, Mme Sylvie DE BOYER, Mme Patricia CHAMAYOU, M. José HENRIQUES, Mme Jeanou MOREAU, M. Denis CHILDS, M. Olivier TOUPIOL, M. Thierry LATOURETTE, Mme Stéphanie POIRET, Mme Christine SENEPART, M. Frédéric GONDRON, M. Anthony ARAUJO-LAFITTE, Mme Yannick PEJU, M. Sylvain DUYCK, conseillers municipaux.

MEMBRES ABSENTS REPRESENTES :

Mme Isabelle KORFAN, représentée par M. Jean-Claude LAFFITTE,

Mme Céline CHAPPAT, représentée par, Mme Laurence NAEGERT

Mme Nathalie DESEILLE DENZER, représentée par M. Patrice BLIGNY,

M. Laurent NOE, représenté par M. Thomas IRAÇABAL,

M. Frédéric DE ROMBLAY, représenté par Mme Sylvie MASSOT,

Mme Manoëlle MARTIN, représentée par Mme Yannick PEJU,

Désignation du secrétaire de séance : M. Axel BRAVO LERAMBERT, candidat, est élu à l'unanimité.

| Nombre de membres en exercice | Quorum | Nombre de membres présents | Nombre de membres qui ont pris part à la délibération |
|-------------------------------|--------|----------------------------|---|
| 29                            | 15     | 21                         | 27  |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-14 ;

Vu la nomenclature comptable M 14 ;

Vu le rapport de présentation ci-annexé ;

Considérant la consultation de la Commission des Finances réunie en date du 19 juin 2023 ;

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Thomas Iraçabal, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Patrice Marchand, Maire de Gouvieux durant l'exercice considéré ;

Après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2022, qui laisse apparaître les résultats de clôture suivants :

|                | Dépenses      | Recettes      |
|----------------|---------------|---------------|
| Fonctionnement | 292 276, 13 € | 91 055, 99 €  |
| Investissement | 75 013, 44 €  | 292 276, 13 € |

Monsieur Marchand ayant quitté la séance conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser qui s'élève à 31 015, 08 € en dépenses.
- **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour Extrait certifié conforme

Le Secrétaire de séance,  
Axel BRAVO LERAMBERT

Le Maire,  
Thomas Iraçabal

